

Crédit d'impôt à l'emploi—Loi

abasourdi, c'est qu'un fonctionnaire me dise que le gouvernement précédent aurait accepté ce niveau de soixante milliards de dollars pour des raisons d'ordre macroéconomique. Il ne me disait pas que c'était nécessaire pour le bien de l'économie, mais plutôt qu'il fallait que le gouvernement fédéral fasse des dépenses de cet ordre pour que l'économie puisse continuer à s'ajuster, comme les bureaucrates aiment à dire.

● (1740)

Ce qui me semble de toute première importance pour le comité plénier et les autres comités de la Chambre, c'est d'accuser le gouvernement à nous dire d'où il tire ce chiffre de quelque soixante milliards de dollars qu'il estime devoir dépenser en 1980-1981. Pour ma part, je pense que c'est tout simplement un chiffre qu'un bureaucrate a donné au ministre des Finances parce qu'il considérait que c'était un beau chiffre rond et que, dans le cadre du modèle économique adopté, c'était à peu près le montant que le gouvernement canadien devrait dépenser.

La raison pour laquelle cette question a autant d'importance pour le Conseil du Trésor, c'est qu'il y avait, qu'il y a présentement et qu'il y aura des économies possibles; nous en avons fait quelques-unes et en avions prévu d'autres, en dépit des bureaucrates qui nous disaient que ces économies seraient nuisibles. Bref, ils estimaient que le Canada devait dépenser environ soixante milliards de dollars.

M. l'Orateur adjoint: Le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) invoque le Règlement.

M. Evans: Merci, monsieur l'Orateur. C'est à regret que j'interromps l'éloquent discours du député d'en face, mais il m'est très difficile de voir en quoi ces propos se rattachent au bill sur le crédit d'impôt à l'emploi. J'aimerais entendre votre décision à ce propos, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: Le député s'est éloigné quelque peu du sujet, si je puis dire, mais il n'a pas été le seul à le faire au cours de ce débat. J'espère toutefois que le député tiendra compte de cette remarque et qu'il parlera davantage du bill à l'étude.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit, et j'ignore si le député était à la Chambre à ce moment-là, je désirais faire ces quelques remarques préliminaires parce qu'elles sont seulement préliminaires, car à mon avis, nous nous retrouvons devant le même scénario. On nous demande d'étudier un bill de deux articles concernant le crédit d'impôt à l'emploi sans nous présenter de budget et sans nous faire connaître la position financière du gouvernement. Je parlais du genre d'approches que ce gouvernement avait suivies au cours de son précédent mandat pour en arriver à de telles dépenses et dont sont sorties les diverses dispositions législatives qu'on nous demande d'étudier. Plus tard j'aborderai plus en détail

certaines questions fiscales qui intéressent la plupart d'entre nous, je pense, mais dont nous ne nous sommes malheureusement pas suffisamment inquiétés.

Pour ce qui est plus précisément du chômage, n'oublions pas qu'à l'arrivée au pouvoir du premier ministre actuel le taux de chômage était de 4.5 p. 100 et que 350,000 Canadiens étaient en quête d'emploi. Le taux de chômage se situe maintenant aux alentours de 7.4 p. 100, ce qui veut dire que nous avons aujourd'hui au-delà de 500,000 chômeurs de plus qu'en 1968, quand le premier ministre est arrivé au pouvoir.

Permettez-moi de faire une digression. Je demanderai à ceux qui prétendent que les déficits actuels sont un mal nécessaire et qu'il est essentiel que le gouvernement dépense beaucoup, car sinon le chômage augmenterait encore davantage, comment il se fait que le chômage se soit tellement aggravé malgré l'accumulation de tels déficits, d'année en année?

Trudeau a voulu résoudre le problème en créant une pléthore de programmes. Il a traité le chômage comme un phénomène à court terme auquel on pouvait remédier par des mesures temporaires comme les Projets d'initiative locale et Canada au travail.

En ce qui a trait au PIL et au Programme Canada au Travail, je conseillerais aux députés, surtout aux ministériels, de lire ce que le président du Conseil du Trésor actuel disait à leur sujet. C'est très instructif. En temps et lieu, il nous faudra essayer de savoir s'il est toujours de cet avis.

Ces programmes n'ont pas apporté de solution stable au problème du chômage. Ils ont eu pour seule conséquence de diminuer la mobilité de la main-d'œuvre active et de créer un état de dépendance à l'égard des programmes d'aide du gouvernement. Ce sont les jeunes de 15 à 24 ans qui ont le plus souffert de l'incurie du gouvernement libéral.

Une voix: A 15 ans, on n'est pas censé travailler; on est censé aller à l'école.

M. Stevens: Quelle remarque intéressante que celle de ce partisan du gouvernement! «On n'est pas censé travailler».

Une voix: Il a dit «à 15 ans».

M. Stevens: A 15 ans. Je voudrais, si je le puis, aider le député à comprendre. Statistique Canada établit des chiffres pour la tranche d'âge de 15 à 24 ans et, même si cela déplaît au député, il y a au Canada, semble-t-il, des jeunes de moins de 16 ans qui voudraient avoir du travail, même si le premier ministre ne peut les aider.

Je le répète, les jeunes de 15 à 24 ans ont le plus souffert de l'ineptie du gouvernement fédéral. En 1967, le taux de chômage de ce groupe était de 6.5 p. 100. Il est actuellement de 13 p. 100.